

Dispositif d'aide à la mise en œuvre des Plans de Mobilité

Formalisation du Plan de Mobilité pour les entreprises ayant plus de 100 salariés sur un même site

Les Plans de Mobilité visent à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, ...

Les Plans de Mobilité s'appliquent aux entreprises comme aux administrations.

Nîmes Métropole met à disposition une page dédiée sur le site de Nîmes métropole : <http://www.nimes-metropole.fr/mobilite/plan-de-mobilite.html>

Les entreprises peuvent déposer leur Plan de Mobilité dans la boîte « Transmettez votre Pde mobilité »

Nîmes Métropole vérifie la conformité à l'article 50 de la loi et valide le Plan par l'envoi d'un accusé de réception

Plans de Mobilité – loi TEPCV : Art 51

Contenu :

1. Un diagnostic : analyse de l'offre de transport existante et projetée, des déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels,
2. Un programme d'actions
3. Un calendrier de réalisation des actions,
4. Les modalités de son suivi et de mise à jour.

La transmission à Nîmes Métropole (AOM) est obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés, sous peine de se voir refuser les subventions de l'ETAT

Accompagnement des employeurs

Une boîte contact privilégiée : pde.mobilite@nimes-metropole.fr

Des documents à télécharger : Guide méthodologique, Fiche contacts, Fiche boîte à idées

Un ensemble d'offres Pro de mobilité dans un passeport PDE

Le passeport PDE

L'accès au Passeport PDE pour les établissements publics ou privés signataires d'un formulaire de demande de passeport PDE s'engageant à :

- nommer un animateur interne PDE
- à respecter les conditions d'accès au passeport PDE
- à communiquer les offres de mobilité de manière permanente auprès de mes salariés et visiteurs
- à transmettre un bilan des actions en faveur de l'éco mobilité tous les 2 ans et une remise à jour du plan d'action
- à participer aux actions du club PDE

Les offres du passeport PDE

Offre réseau TANGO

- Diagnostic offre TC sur demande avec le référent PDE de l'entreprise
- Accompagnement personnalisé des salariés des entreprises
- Accès au **Pass Salarié**, abonnement annuel correspondant à 10 mois du Pass Liberté mensuel (dans les conditions actuelles)
- Offre d'une semaine d'essai pour les salariés

Offre véloTANGO

- Accompagnement de véloTANGO pour la mise en œuvre du plan vélo de l'entreprise
- Prêts de vélo à assistance électrique maximum sur 3 mois maximum non renouvelables avant 6 ans :
 - Modalités de mise à disposition
 - Formulaire de candidature au prêt de vélos
 - L'espace véloTANGO accompagne l'entreprise dans son projet
 - Un contrat de prêt est signé entre l'entreprise et véloTANGO : l'entreprise est responsable des vélos prêtés, de leur acheminement et de leur entretien
- Séances de formations privatisées à l'Espace véloTANGO (cours de vélos, cours d'entretien réparation, gravages /séminaires team building)
- **Logo PDE et kakemonos fournis pour les communications internes et externes**